



# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 34

---

## LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le Programme d'aide aux étudiants  
de niveau postsecondaire

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 29 novembre 2011

## LE SÉNAT

Le mardi 29 novembre 2011

[Traduction]

### LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

#### LE PROGRAMME D'AIDE AUX ÉTUDIANTS DE NIVEAU POSTSECONDAIRE

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :** Honorables sénateurs, actuellement le gouvernement fédéral procure une aide financière aux étudiants des Premières nations et inuits au moyen du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, qui a été créé pour atténuer les difficultés financières des étudiants autochtones. Malheureusement, l'augmentation des fonds affectés à ce programme est actuellement plafonnée à 2 p. 100 par année. Par conséquent, les fonds n'ont pas permis de suivre le rythme de l'augmentation du coût de la vie et des frais de scolarité. De plus, selon l'Assemblée des Premières Nations et de nombreux groupes d'étudiants que nous avons rencontrés aux quatre coins du Canada, le plafonnement à 2 p. 100 a eu pour conséquence que, d'année en année, un moins grand nombre de candidats admissibles reçoivent des fonds. De 1997 à 2009, le nombre de bénéficiaires est passé de 23 000 à 19 000.

Étant donné qu'un meilleur accès aux études supérieures aidera à combler l'écart en matière d'emploi et de rémunération qui existe entre les populations autochtone et non autochtone, le gouvernement éliminera-t-il ce plafonnement à 2 p. 100 imposé au programme de façon à répondre aux besoins de tous les Canadiens autochtones en matière d'éducation?

**L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) :** Je remercie le sénateur Tardif de sa question. Bien entendu, je n'accepte pas l'entrée en matière de cette question. En ce qui concerne l'éducation des Autochtones, nous travaillons avec des partenaires bien disposés afin d'améliorer les résultats scolaires des Premières nations dans tout le Canada. C'est pourquoi nous avons fait de l'éducation une priorité clé dans notre plan d'action commun avec l'Assemblée des Premières Nations. De plus, le Panel national sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations, lancé en juin dernier, poursuit son travail acharné. Nous sommes déterminés à trouver une nouvelle approche pour soutenir les étudiants des Premières nations et inuits, une approche efficace, responsable et coordonnée avec d'autres programmes fédéraux d'aide aux étudiants. Nous continuerons d'écouter le point de vue des parties intéressées sur les moyens d'aider ces étudiants à obtenir le soutien dont ils ont besoin pour faire des études postsecondaires. Nous avons élargi notre partenariat avec les provinces, les Premières

nations et les Inuits grâce à des accords tripartites sur l'éducation et mis en place le Programme des partenariats en éducation et le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières nations. Depuis deux ans, le gouvernement a débloqué plus de 173 millions de dollars pour bâtir des écoles et en rénover d'autres pour les Premières nations dans le cadre du Plan d'action économique.

[Français]

**Le sénateur Tardif :** J'ai une question complémentaire. La question que j'ai adressée à madame le leader était très précise : plus de 3 000 étudiants autochtones admissibles se sont vu refuser un financement en 2008, et il y a actuellement un arriéré de plus de 10 000 étudiants admissibles.

Un rapport évoqué en cette Chambre par le sénateur Dyck a montré que le fait de combler l'écart en matière d'éducation entre les populations autochtones et non autochtones pour la génération d'étudiants actuelle pourrait générer des économies qui pourraient atteindre 90 milliards de dollars, en Saskatchewan seulement.

Pourquoi le gouvernement ne s'engagerait-il pas à éliminer le plafond de 2 p. 100 pour aider les Premières nations et les Inuits?

C'était ma question.

• (1450)

[Traduction]

**Le sénateur LeBreton :** Honorables sénateurs, je crois avoir répondu à la première question. Le gouvernement et les dirigeants des Premières nations ont fait un travail important. Des montants appréciables ont été injectés dans l'éducation secondaire et postsecondaire. Le gouvernement ne ménage aucun effort, d'autant plus qu'il faut travailler dans des collectivités éloignées du Nord, pour offrir des services d'éducation de façon que les jeunes étudiants autochtones, qu'ils vivent à l'intérieur ou à l'extérieur d'une réserve ou encore dans le Nord, aient accès à l'éducation, grâce à quoi ils pourront occuper des emplois de bonne qualité.

**Le sénateur Tardif :** Puis-je déduire de cette réponse que le leader ne va pas abolir ce plafonnement à 2 p. 100?

**Le sénateur LeBreton :** Le sénateur peut déduire de ma réponse que nous coopérerons avec l'APN dans les efforts que nous poursuivons pour améliorer la situation en ce qui concerne l'éducation des jeunes Autochtones.